FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme à l'annexe II du règlement Reach CE 1907/2006 et ses amendements et au règlement CE 1272/2008

NOM DU PRODUIT: GRANUTEC® Crue et Expansée

1 –IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit : **GRANUTEC® Crue et Expansée**

N° d'enregistrement REACH : Exempté en accord avec l'annexe V.7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Bâtiment, industrie, agriculture, horticulture, alimentation animale.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

CMMP
COMPTOIR DE MINERAUX ET MATIERES PREMIERES
45 RUE DE ST PETERSBOURG
75008 PARIS

Téléphone : + 33 1 43 87 45 75
Fax : + 33 1 42 94 96 32
Contact e-mail : Contact-fds@cmmp.fr

1.4. N° Appel d'urgence : ORFILA : + 33 1 45 42 59 59
N° d'urgence européen : 112 (24/7)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange : Règlement CE 1272/2008 : pas de classification
Le produit contient moins de 1% de quartz respirable.

La silice respirable peut être générée dans l'atmosphère suite aux manipulations et utilisations. L'inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline respirable peut provoquer des fibroses pulmonaires (silicose). Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement.
L'exposition à la poussière de silice doit être contrôlée.
Le produit doit être manipulé avec soin.

2.2. Eléments d'étiquetage : Pas de classification

2.3. Autres dangers : Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères du programme PBT(Persistent Bioaccumulative and Toxic) et du programme vPvB (very Persistent and very Bioaccumulative) mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Composant principal : Silicate de Magnésium et d'Aluminium hydraté

CAS-N°: 1318 – 00 - 9
EINECS-N°: -

Impuretés :

Substance	CAS-N°	EINECS-N°	Concentration
Quartz (alvéolaire)	14808-60-7	238-878-4	< 1%

4- PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours:

- Inhalation : En cas d'inhalation d'une quantité importante de poussière, exposer le sujet à l'air frais.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation persiste.
- Contact avec la peau : Laver à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun observé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'action spécifique requise.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1. Moyens d'extinction : Pas de moyen d'extinction spécifique requis

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du produit : Produit ininflammable et pas de produits de décomposition dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers : Pas de protection anti incendie spécifique requise.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Eviter la génération de poussières. Porter un masque de protection et des lunettes de sécurité si forte concentration de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Pas d'exigence particulière.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Systèmes d'aspiration recommandés.

6.4. Référence à d'autres sections : Voir sections 8 pour les équipements de protection appropriés et 13 pour informations complémentaires sur le traitement des rebuts.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter les concentrations de poussières élevées dans l'air ambiant. Ne pas dépasser les limites d'exposition professionnelles. Mettre en place des systèmes d'aspiration appropriés à l'emplacement de la génération de poussières. Si insuffisant, se protéger avec un équipement respiratoire approprié conforme à la législation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités : Minimiser la génération de poussières en suspension et éviter la dispersion par le vent durant le chargement et le déchargement. Entreposer dans un local sec et couvert.

Utiliser les bonnes pratiques d'entreposage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : En cas de besoin, contacter le fournisseur.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1. Paramètres de contrôle: Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelles pour tous les types de poussières en suspension.

France

VME : valeur moyenne d'exposition

(concentration de poussières respirables à laquelle une personne est exposée au cours d'un poste de travail de 8 heures).

	Inhalable	Alvéolaire
Poussières réputées sans effet spécifique:	10 mg / m^3	5 mg/m^3
Quartz :		0,1 mg/m^3

Pour les limites équivalentes pour d'autres pays, consulter l'organisme local de réglementation.

8.2. Contrôle de l'exposition :

8.2.1 Contrôles techniques appropriés : Minimiser la génération de poussières dans l'atmosphère. Systèmes de ventilation des locaux afin de maintenir le niveau de poussières au dessous des valeurs limites d'exposition. S'assurer que la concentration de poussières respirables est inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

(a) Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité en cas de risque de contact avec les yeux.

(b) Protection de la peau : Pas de protection spécifique. Pour les mains, utiliser des gants ou une crème écran pour les personnes sujettes à dermatose ou à peau sensible.

(c) Protection respiratoire : Porter un masque de protection conforme à la législation en cas d'exposition élevée.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Eviter la dispersion par le vent.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect :	Paillettes
Odeur :	Sans odeur
Seuil olfactif :	Sans objet
pH :	7 - 9
Point de fusion :	1200 - 1315°C
Point d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Sans objet
Inflammabilité :	Sans objet
Limites d'explosivité:	Sans objet
Pression de vapeur :	Sans objet

Densité de vapeur :	Sans objet
Densité relative :	2.6 g/cm^3
Solubilité(s) :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité :	Sans objet
Viscosité :	Sans objet
Propriétés explosives :	Sans objet
propriétés comburantes :	Sans objet

9.2. Autres informations : -

10 – STABILITE ET REACTIVITE :

10.1. Réactivité :	Pas de données disponibles
10.2. Stabilité chimique :	Produit stable en conditions normales de température
10.3. Conditions à éviter :	Aucunes connues
10.4. Possibilités de réactions dangereuses :	Aucunes attendue
10.5. Matières incompatibles:	Aucunes connues
10.6. Produits de décomposition dangereux :	Sans objet

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

(a) Toxicité aigue :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(b) Corrosion/irritation cutanée :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(c) Lésions oculaires graves/irritations oculaire :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(e) Mutagénicité sur les cellules germinales :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(f) Cancérogénicité :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(g) Toxicité pour la reproduction :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification
(j) Danger par aspiration :	Selon les données disponibles, pas de critères de classification

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

12.1.Toxicité :	Pas d'effets spécifiques nocifs connus
12.2. Persistance et dégradabilité :	Le produit n'est pas biodégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation :	Le produit ne contient pas de substances dont on attend un effet de bioaccumulation
12.4. Mobilité dans le sol:	Négligeable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Sans objet, produit inorganique

12.6. Autres effets néfastes : Aucun connu

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets résiduels ou produit non utilisés : Si possible, le recyclage est préférable à la mise au rebut. Les déchets peuvent être évacués sur des centres d'enfouissement approuvés par les autorités locales.

Emballages contaminés : Le recyclage ou la mise au rebut doivent être effectués en conformité avec la législation

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

14.1. Numéro ONU : Sans objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Sans objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport : IMDG : non classé
ICAO/IATA : non classé
RID : non classé
ADR : non classé

14.4. Groupe d'emballage : Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement : Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Pas de précautions particulières
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Sans objet

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : -

15.2 : Evaluation de la sécurité chimique : Exempté d'enregistrement REACH selon l'annexe V.7

16 – AUTRES INFORMATIONS :

Conforme au règlement UE 2015/830

Modifications apportées à la version précédente :
Précédente FDS : 20/10/2014
Date de révision 25/01/17
Révision 2 : - 2.1. Classification de la substance ou du mélange :
Suppression de Classification 67/548/CEE : pas de classification

- 16 – AUTRES INFORMATIONS :
Rajout de Conforme au règlement UE 2015/830

Informations générales :
Comme tous les minéraux naturels existants, le produit peut contenir du quartz respirable comme impureté
Une exposition chronique et/ou massive à la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose.

En 1997, le CICR (Centre International de Recherche sur le Cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée au poste de travail peut provoquer le cancer du poumon chez l'homme. Cependant l'Agence relève que ce ne sont pas tous les environnements industriels ni tous les types de silice cristalline qui doivent être incriminés. (IARC Monographs, Vol 68).

En juin 2003, le CSLEP (Comité Scientifique UE pour les valeurs limites d'Exposition Professionnelle) est arrivé à la conclusion que, chez l'homme, l'effet principal de l'inhalation de poussières alvéolaires de silice cristalline est la silicose. Il y a suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon est augmenté chez les personnes atteintes de la silicose. Cependant en prévenant l'apparition de la silicose on réduira le risque de cancer (SCOEL SUM Doc 94-final, July 2003)

Il y a un corps de preuves qui étaye le fait qu'un risque augmenté de cancer ne serait pas limité aux personnes souffrant déjà de silicose. En l'état de nos connaissances, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée en permanence en respectant les valeurs limites d'exposition professionnelles légales existantes.

Responsabilité :
Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de la publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.